



FORMULAIRE D3

**Déclaration d'origine des fonds engagés par les partis politiques
conformément à l'article 8, alinéa 2, de la loi du 7 juillet 1994¹**

ELECTIONS COMMUNALES - REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Limitation et contrôle des dépenses électorales.

Ce formulaire est à utiliser par les partis politiques. Il doit être transmis en même temps que le formulaire D2 (déclaration des montants engagés) au président du tribunal de première instance du ressort du siège du parti dans les 30 jours de l'élection en vue du renouvellement des conseils communaux. Il a pour objet de déclarer l'origine des fonds relative aux dépenses électorales consenties par les partis politiques.

Date des élections :

Dénomination, sigle et numéro d'ordre commun du parti politique :

Le(s) soussigné(s), dûment mandaté(s) par le parti politique mentionné ci-dessus, déclare(nt) que l'origine des fonds utilisés pour les élections mentionnées ci-avant est la suivante :

Rubrique 1. Dons en espèces :	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rubrique 2. Dons en nature :	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rubrique 3. Autres prestations assimilées à des dons :	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rubrique 4. Fonds provenant des recettes procurées par des manifestations ou festivités organisées au profit du parti :	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rubrique 5. Fonds provenant de provisions faites antérieurement par le parti en vue d'élections futures ou provenant du parti ou d'organismes ou d'ASBL dépendant du parti :	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Montant total des rubriques 1 à 5 :	€	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) que les fonds mentionnés ci-avant constituent la totalité des fonds utilisés en vue des élections du

¹ Loi du 7 JUILLET 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de districts et pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale

Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) en outre à enregistrer l'identité des personnes physiques qui ont fait des dons de 125 euros. et plus et à communiquer ces données dans les trente jours des élections au président du Tribunal de première Instance dans le ressort duquel le siège du parti est établi.

Fait à, le

.....(noms et signatures)

NB

Rubrique 1 : Les montants des dons en espèces doivent être indiqués ici dans le respect de la confidentialité des personnes. L'identité des personnes qui ont fait des dons de 125 euros et plus doit être enregistrée dans un document indépendant, qui sera transmis au Président du Tribunal de 1^{ère} instance en même temps que le présent formulaire et le formulaire D2. Les identités ne seront pas rendues publiques par le Président du Tribunal de 1^{ère} Instance.

Rubrique 5 : Si les provisions proviennent de plusieurs organismes ou ASBL dépendant du parti, il y a lieu de les mentionner tous ainsi que les montants.